

Fin de la cueillette des déchets à l'arrière des résidences

Sherbrooke se met à l'heure des autres municipalités du Québec

Au cours des prochaines semaines, le Conseil municipal de la ville de Sherbrooke va de l'avant avec un projet de règlement modifiant l'actuel processus de cueillette des déchets à l'arrière des résidences dans le but de diminuer le fardeau fiscal des contribuables de près d'un million de dollars par année. Austérité budgétaire oblige, les Sherbrookoïses devront à compter du printemps ou au début de l'été 1992 amener eux-mêmes leurs déchets en avant de leur résidence afin d'y être recueillis par les employés de la ville.

Pour instaurer ce nouveau mode de fonctionnement, on prévoit faire l'acquisition de 25 250 mini-conteneurs sur roues au coût de 90 \$ chacun. On estime que leur espérance de vie sera de 10 ans. Ce système prévaudra pour les résidences unifamiliales et les immeubles de moins de quatre logements. Pour les plus grands immeubles, on utilisera de gros conteneurs.

Coupages de 4 millions de dollars

Selon le conseiller municipal du centre-ville Me Serge

Paquin, « la réforme Ryan entraînera des dépenses additionnelles de 1,7 millions de dollars pour la prochaine année fiscale, le coût du financement de la nouvelle usine d'épuration des eaux usées desservant le Sherbrooke métropolitain constituera une dépense supplémentaire importante et, en raison de la récession économique le développement domiciliaire a été au ralenti au cours des derniers trimestres entraînant une diminution des recettes fiscales de la ville. Ces facteurs conjugués, le conseil municipal s'est vu dans l'obligation d'envisager des coupures de 4 millions \$ afin de limiter des hausses de taxes qui seront néanmoins inévitables pour l'année 1992 ».

Interrogé à savoir si cette économie sera visible sur le prochain compte de taxes des Sherbrookoïses étant donné que le montant qui leur est facturé pour la cueillette des déchets est clairement identifié, le conseiller municipal et membre du comité exécutif, M. Jacques Jubinville, a déclaré que cet aspect de la question n'avait pas encore été déterminé. « Il faut, selon M. Jubinville, y accorder une importance relative puisque déjà le montant que les ci-

toyens paient pour la cueillette des ordures ménagères n'équivaut pas au coût réel si l'on tient compte de ce qu'il en coûte globalement pour l'enfouissement des déchets et pour la dépense additionnelle que représente la cueillette sélective en vigueur depuis le printemps dernier. De fait, il s'agit d'une modalité administrative qui reste à être déterminée. »

Pierre Dumais

Sommaire

Communauté homosexuelle	p. 2
Comité logement étudiant	p. 3
Supplément : Loi 120	p.5-12
International	p.14
Jeunesse et culture	p. 16

Pour sortir de la crise :

La solidarité régionale

Par les temps qui courent le sujet le plus inquiétant de l'heure ce sont, les nombreuses personnes laissées pour compte dans notre société parce qu'elles sont sans emploi ou qu'elles ont un travail précaire, saisonnier, à temps partiel ou insuffisamment rémunéré.

En Estrie, selon les données de statistique Québec, par rapport à la même période l'an dernier, l'emploi moyen des trois derniers mois se terminant en août avait diminué de -6,3 % soit 8 000 emplois de moins. Les secteurs les plus affectés sont, la construction, le secteur manufacturier et les services (en particulier dans les services médicaux et dans l'hébergement et la restauration).

Dans l'ensemble ça va mal en Estrie et en particulier à Sherbrooke et cette situation se retrouve également dans l'ensemble du Québec. Est-ce une simple fluctuation temporaire ? Plusieurs emplois sont définitivement per-

due et le seul espoir réside dans une reprise économique et le démarrage de nouvelles entreprises. Plusieurs causes se combinent pour accentuer les difficultés : le libre-échange qui n'a été accompagné d'aucune mesure d'adaptation; le taux de change du dollar canadien (chaque sous d'augmentation du dollar canadien coûte un milliard aux exportateurs canadiens); les taux d'intérêt, élevés; la taxe sur les produits et services (TPS) et, la taxe de vente du Québec (TVQ). L'ensemble de ses causes vous l'aurez remarqué sont, d'origine gouvernementale. En grande partie, la récession de 90-91 provient de nos gouvernements. Pour le seul gouvernement du Québec, l'impact total des mesures fiscales annoncées dans le budget 91-92 totalise 763 millions \$ de revenus supplémentaires que Gérard D. Levesque retire de l'économie. De plus, parmi l'ensemble des mesures annoncées dans ce budget, aucun

ne visait véritablement à sortir l'économie québécoise de la récession. En plus de constituer un échec au chapitre de l'emploi, la modification de la fiscalité québécoise, depuis quelques années, a eu pour effet de rendre celle-ci beaucoup plus régressive.

Quoi faire ?

Décidément, la plus mauvaise chose à faire serait d'attendre après nos gouvernements. Le meilleur à notre avis serait, de compter sur la solidarité régionale. Dans un contexte de mondialisation des marchés et de libéralisation des marchés, le développement d'une région ou d'une autre ne peut se faire sans s'opposer à ces grands courants. Le seul endroit où peut se créer une telle opposition pour forcer le développement d'une région, c'est dans cette même région. Nous devons faire des choix conscients et solidaires pour sortir de cette crise.

Janvier Cliche



La réforme Ryan entraînera des dépenses additionnelles

Éditorial

Du travail au noir sur la place publique !

Lorsque la loi 37 concernant l'aide sociale au Québec fut adoptée en 1988, une rare unanimité se dégageait; tout le monde, ou presque, était contre (4-5 groupes pour et plus de 1 400 groupes contre).

Avec la nouvelle loi, les prestataires, s'ils-elles sont aptes au travail, doivent participer à des mesures d'employabilité (Programme EXTRA, Stage en milieu de travail, PAIE), retourner à l'école ou participer à d'autres types de mesures et ce, s'ils-elles ne veulent pas voir leur chèque amputé d'une somme pouvant atteindre 109 \$ par mois.

N'ayant déjà pas beaucoup de revenus, les personnes assistées sociales (plus de 620 000 au Québec) s'organisent pour améliorer leur sort. Mais voilà que le gouvernement voit cela d'un mauvais oeil. Par exemple, si elles ont le malheur de partager un logement, alors on les coupe de 93 \$ par mois. Et tant pis pour l'entraide collective... Plus récemment, on apprenait que le recours devant la Régie du logement ne coûterait rien aux prestataires participant à l'une des mesures mais que les autres, aptes au travail, devront déboursier 35 \$. Plus t'es pauvre, plus tu paies... (?)

Bénévolat d'État et *cheap labour*

Les CLSC semblent s'engager dans une utilisation de plus en plus systématique de certains programmes découlant de la Loi 37 (particulièrement EXTRA) pour combler le manque à gagner devant provenir du gouvernement et plus spécialement pour le maintien à domicile des personnes âgées. Se servant des organismes communautaires (s'il n'y en a pas, le CLSC du coin se chargera d'en créer un) les CLSC refilent une partie de leur travail de maintien à domicile aux prestataires de la « sécurité du revenu ». Raison : moins cher. Mentionnons en passant que ces personnes ne sont même pas couvertes par les normes minimales de travail. Donc, au lieu de créer des emplois mieux rémunérés avec un minimum d'avantages sociaux, le gouvernement préfère développer, sur une très large échelle, l'utilisation du *cheap labour*. Par extension, on peut dire que le gouvernement a créé des programmes lui permettant d'utiliser de la main-d'oeuvre à bon marché à son propre compte et ainsi continuer à sous-financer les interventions dans le champ social. De plus, certains programmes visent à faciliter la tâche des patrons du Québec. D'ailleurs, la publicité ne proclame-t-elle pas le « Le programme PAIE, c'est rentable » et que « Rendre 8 934 patrons heureux, c'est du travail »... Tout cela crée, par conséquent, une pression à limiter les revendications chez les employé-e-s ayant déjà un emploi.

Nous devons donc maintenir et accentuer les pressions pour revendiquer une réforme de la loi de l'aide sociale en fonction des besoins véritables des personnes et, en premier lieu, une politique de plein emploi. Toutes les réformes et changements que nous demandons doivent s'inscrire dans l'optique d'une société se basant sur la justice sociale. Mais soyons donc conscient-e-s qu'un tel projet ne peut être réalisé qu'avec la force de l'implication massive des collectivités.

L'équipe du journal



(Tiré de *Vie Ouvrière*, nov-déc. 1991)

Nous voulons être reconnus(es)

Voici l'extrait d'un exposé sur les droits des minorités sexuelles que nous avons élaboré dans le cadre d'un forum sur le racisme, les relations interethniques et l'intégration, le 5 octobre dernier.

Lors de cet exposé, nous avons partagé à l'assistance une réflexion sur l'intolérance à l'égard des minorités sexuelles. Il a été soulevé que les organisations racistes et d'extrême-droite avait un message clair à livrer à la communauté homosexuelle : l'homosexualité est un comportement déviant qui n'a pas sa raison d'être. Et les moyens que préconisent les organisations racistes sont l'écho de leur idéologie dans le sens où ils n'hésitent pas à être violents afin de se faire comprendre.

Double message

Or, qu'en est-il des messages que livre la société aux gais et aux lesbiennes ?

Dans le cas de notre société, on peut parler de double message. D'une part, elle se dit très tolérante à l'égard des gais et des lesbiennes car, après tout, au Québec, nous sommes une des provinces à avoir inscrit dans sa charte

l'orientation sexuelle comme motif de discrimination. Mais, d'autre part, cette même charte permet de la discrimination à l'égard des gais et lesbiennes dans ce qui a trait aux avantages sociaux normalement dévolus aux conjoints de faits. On pourrait ajouter aussi qu'au niveau des autres instruments, la charte canadienne n'inscrit pas l'orientation sexuelle comme motif de discrimination mais la jurisprudence nous démontre qu'il est possible d'invoquer la charte mais ce n'est pas un motif clairement inscrit. Et la loi canadienne des droits de la personne ne reconnaît pas de droits aux gais et aux lesbiennes. Nous pourrions aussi renchérir aussi en disant que les couples gais et lesbiens n'ont aucune reconnaissance égale voire même qu'aucun des instruments mentionnés ci-dessus ne prévoient des mesures spécifiques visant à leur reconnaître des droits.

Société de préjugés

Voilà ce que nous entendons lorsque nous parlons de messages ambigus : la société tolère les homosexuels et les

lesbiennes, mais ne met pas de l'avant de véritables moyens leur assurant une pleine reconnaissance.

Pour nous, tant que demeureront toutes ces ambiguïtés et que nous estimerons les gais et les lesbiennes comme des individus de seconde zone, les organisations racistes seront à considérer comme une menace réelle parce qu'aucun mécanisme n'est mis en branle actuellement afin de contrer leur active propagande. Nous ajoutons même qu'il y en a encore un bon nombre qui se sentent légitimés d'avoir des préjugés à l'égard des gais et des lesbiennes.

Nous estimons que lorsque le message de tolérance sera en accord avec des lois protégeant les droits des gais et des lesbiennes, les organisations racistes sauront qu'ils ne sont pas les bienvenues. Donc, nous parleront à ce moment, d'un message clair et délivré des ambiguïtés; passant par une pleine reconnaissance sociale et légale pour les gais et les lesbiennes.

Claudine Auger et
Mme Danny Nadeau

Journal communautaire

ENTRÉE
LIBRE

journal bimestriel
187 Laurier
local 317 (3^e étage), J1H 4Z4
Tél.: 821-2270

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Ses priorités sont :

Desservir les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement et qui ne possèdent peu ou pas de pouvoir réel dans leur milieu de vie...

Favoriser la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général.

Privilégier l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels.

Équipe de rédaction :

Pierre Dumais
Normand Gilbert
Pierre Lagueur
Alain Poirier
Ghislain Proulx

Collaboratrices

Collaborateurs :

Claudine Auger
Maurice Compagnat
Brigitte Campeau

Janvier Cliche
Hélène Corneiller
Jacques Fournier
Marie Léger
Danny Nadeau
Micheline Plante
Isabelle Rivest
Jean-Hugues Roy
Julie St-Onge
Nancy Turgeon
Micael Zayat

Éditeur : La Voix Ferrée
Impression : The Record
 Mise en page assistée par ordinateur : Coopérative *Infographie*
Distribution : Distributions publicitaires Estrie
Courrier de 2^e classe : Enregistrement #7082
Dépôt légal troisième trimestre 1991 : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen et St-Joseph (ouest), Le Phare (sud), la rivière St-François (est).

Un projet clé

Avec moins de 7 000 dollars par année, les étudiants et les étudiantes du Québec doivent se débrouiller avec un budget qui les situe en bas du seuil de pauvreté. Au rythme où se créent les emplois au Québec, c'est peut-être un apprentissage qui leur sera utile plus tard...

C'est pas facile d'avoir vingt ans, d'aller au cégep loin de chez soi et de devoir, du jour au lendemain, se trouver un logement. Des quelques cinq mille têtes de pipes qui viennent se bûcher un DEC au Cégep de Sherbrooke, la moitié sont de l'extérieur de la ville. Peu au courant de leurs droits, connaissant peu ou mal les ressources du milieu, ils consti-

tuent une masse de locataires particulièrement vulnérables aux abus des propriétaires.

Les difficultés de logement auxquels ils auront à faire face pourront avoir une incidence négative sur leurs résultats scolaires, voire dans certains cas pousser au décrochage.

Forts d'une étude sur la situation des locataires étudiants, effectuée dans le cadre d'un cours en intervention sociale, André Labbé et Philippe Poisson, deux cégépiens de la perle des Cantons de l'Est, ont décidé de prendre le taureau par les cornes. Avec les appuis conjugués de l'association étudiante, de l'Association des locataires de Sherbrooke, et de l'administra-

tion du cégep estrien, ils ont fondé un comité logement étudiant. Informer les étudiants sur leurs droits en tant que locataires, tout en leur aplanissant la tâche ingrate de trouver un premier appartement, grâce à une banque de logements, voilà le travail auquel se sont attelés les douze membres du CLÉ (comité logement étudiant).

Savoir choisir

Première opération d'envergure, une brochure a été remise à tous les étudiants lors de la rentrée d'automne comportant une série d'informations sur le logement dont plusieurs présentées sous forme de jeux (Nous vous en suggérons un en page 11).



En attendant que le logement social vienne combler les besoins criants de la clientèle étudiante, le comité logement étudiant de Sherbrooke veillera au grain. Le mouvement estrien fera-t-il école ailleurs au Québec ?

Un comité logement étudiant vient d'être créé à l'UQAM.

Une histoire à suivre

(Tiré de l'Artère, sept.-oct. 1991)

MENA'SEN

Du pont Terrill, je regardais, dimanche, les eaux brunes de la St-François se fendre, en aval, sur le gros rocher planté d'une croix lumineuse.

Citadins, on ne fait généralement pas beaucoup attention à ces curiosités naturelles ... à moins qu'elles ne soient soulignées avec autant d'évidence que ce rocher. Quel passé lui vaut de tant paraître ? J'ai un peu cherché; il y a une légende.

D'abord, la croix remplace un pin. On l'appelait le « rocher du pin solitaire ». L'arbre est tombé, lors d'une tempête, le 23 novembre 1913. Il avait plus de deux cents ans, dit-on. Certains intéressés en auraient vendu des rondelles et arbre symbolique ... et même plus qu'il en contenait, semble-t-il !

Après la chute du pin, son nom lui convenait mal. C'est peut-être à ce mo-

ment-là que lui est revenu son nom abénakis : Mena'sen. Il signifierait : île-rocher, simplement. Les Abénakis, qui marchaient moins sur l'asphalte que nous et qui n'avaient pas de pont, Terrill ou autre, connaissaient bien ce rocher. Ils l'utilisaient même lors d'incantations ou de chants - pour la guerre, par exemple.

On raconte qu'en février 1692 - c'était avant le pin, ou autour de sa naissance - deux groupes d'indiens ennemis, Abénakis (alliés des Français) et Iroquois (des Anglais) se rencontrèrent à Nikitotegwac (le Sherbrooke du temps). Être ennemi comporte des responsabilités : on allait se battre ! Mais quand même ! Lorsque deux groupes de belligérants sont de nombre égal, ça s'appelle aussi de l'auto-destruction. Les généraux de chaque tribu ont dû palabrer un certain temps. On

en est venu à une solution élégante : le symbole. Un guerrier représenterait chacune des deux tribus. Le gagnant, en tuant son adversaire, confirmerait la victoire de son groupe ... et il resterait assez de compagnons pour la fêter ! Une course s'engagea - c'était l'hiver - autour de Mena'sen. L'Abénakis fut vainqueur.

Le rocher appartiendrait maintenant à la Société Saint-Jean-Baptiste. C'est elle qui fit ériger la croix d'acier, en 1934, pour souligner le quatrième centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada.

Ghislain Proulx



Témoignages

Le Collectif pour le libre choix travaille actuellement à compiler un recueil de témoignages sur l'avortement. Ce recueil vise à mettre en relief l'expérience particulière des femmes face à plusieurs aspects touchant à l'avortement : l'illégalité, la culpabilité, la morale, les valeurs, la liberté, le droit de choisir. Nous souhaiterions rencontrer le plus de femmes possible, de toutes provenances. Peu importe ton âge, le moment ou le lieu où tu as vécu cet avortement, ton témoignage

peut avoir sa place dans notre recueil. Une fois compilé, ce recueil sera pour nous un merveilleux outil de démystification, qui aidera à abolir les préjugés concernant l'avortement. L'anonymat des participantes sera respecté. Si tu le souhaites, ton témoignage paraîtra sous le nom du pseudonyme que tu seras libre de choisir.

Pour information 562-7338
Demandez Julie ou Nancy
Collectif pour le libre choix

Ne buvez plus de taxes ...

Faites votre bière pour 0,20 \$ la bouteille
Faites votre vin pour 1 \$ la bouteille

Équipement complet pour débutant
En spécial 54,95 \$



Atelier du Vin

1553, rue Denault, Sherbrooke

569-6106

Conseillers sur place

Le Droit du public ... à l'information ???

Dans son Bulletin d'Avril 1991, la Commission des Droits de la personne du Québec présentait une dizaine de textes, au sujet « du droit du public à l'information ». Sous forme de compte-rendu d'entrevues, on faisait état des perceptions, des idées et des jugements de deux personnes (entre autres), qui ont une connaissance approfondie des processus actuels de production d'informations, dans notre société : M. Florian Sauvageau, avocat et Professeur au Département d'information et de Communication de l'Université Laval, et Mme Lina Trudel, de l'Institut canadien d'éducation aux adultes.

Alors, si la Commission a cru bon d'accorder un numéro presque entier à cette problématique cruciale, c'est qu'il y a effectivement de sérieuses lacunes, dans « l'Organisation médiatique de la réalité », aujourd'hui.

Médias en crise

D'un côté, on a beaucoup parlé et on parle encore d'une crise financière profonde vécue par les médias, en raison de la

récession et des baisses importantes de revenus publicitaires. Bien sûr, il y a là un problème conjoncturelle. Mais ! Ce dont on entend moins parler, c'est ce qui concerne directement, et indirectement, la qualité et les quantités d'informations qui sont produites, POUR NOUS, le public. On sent bien qu'il y a un malaise chez les journalistes, et on peut le remarquer par certaines démarches de questionnements qu'ils et elles effectuent, sur les rôles essentiels de ce métier fondamentale en démocratie...

Un futur proche...

Mais, pour en arriver un jour qu'à définir des balises renouvelées qui pourront circonscrire et guider précisément toutes les formes médiatiques (Journaux, Revues, Radio et TÉLÉVISION), il faut dès maintenant favoriser pour ces débats, l'implication de certains intervenant-e-s qui ne sont pas assez considérés présentement, et qui ont assurément des points de vue très pertinents à faire valoir. Plus globalement, un tel processus de

définition doit nous mener vers l'adoption d'une nouvelle Loi, sur l'information de masse, sur les Droits du public d'avoir accès à des sources journalistiques diversifiées, représentatives et équitables.

Que ce soit pour contribuer à une meilleure compréhension des développements socio-économiques, à la poursuite du Plein-emploi ou à une diffusion transformée de la culture et des arts québécois, les ressources médiatiques présentement en place doivent être interpellées, questionnées et impliquées dans ce processus de changement qui s'impose aujourd'hui.

Liberté d'expression

Dans une de ses réponses, M. Sauvageau indique que lorsque l'on parle de la liberté de presse, de celle du diffuseur, on doit référer et considérer qu'elle est issue de la liberté d'expression, « acquise à l'Etat par des philosophes comme Milton (1608-1674), et John Stuart Mill (1806-1873), qui voulaient diffuser leurs idées. C'est pourquoi la liberté de presse a été assimilé

à la liberté d'expression... », le tout à « une époque où le diffuseur était vous et moi, ou tout le monde pouvait imprimer sa petite feuille ».

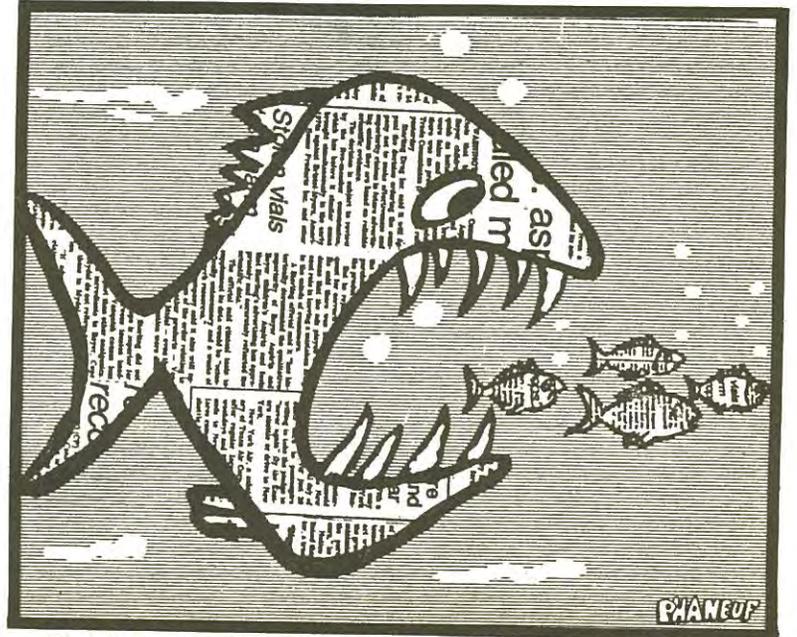
L'idée des gros sous...

Pour Lina Trudel, en affirmant qu'il y a bel et bien un désir et beaucoup de besoins du public d'être bien informé, au delà du fait brut... eh bien, « quand les médias qui ont une responsabilité sociale d'infor-

mer sur des sujets d'intérêt public sélectionnent finalement l'information en fonction surtout de critères de rentabilité, il faut voir quels effets cela produit à moyen et long terme sur la population ». N'est-ce-pas ??

Voyons maintenant à quoi peuvent correspondre certains enjeux fondamentaux à considérer fortement.

Centre Populaire de documentation de l'Estrie



Tiré de Rapport Kent : Commission royale sur les quotidiens, 1981

Enjeux socio-poli... éthique...

Le journal que vous lisez présentement est communautaire. C'est un média communautaire qui, comme tous ceux qui existe au Québec n'a pas la reconnaissance qui devrait lui être accordée, par l'Etat, par les différents niveaux de gouvernement locaux et régionaux, de même que par bon nombre d'intervenant-e-s. Et lorsque l'on parle de reconnaissance, nous référons particulièrement aux ressources financières devant être mises à la disposition de ces organismes de production d'information sans but lucratif.

En Septembre 1986, le Rapport Sauvageau/Caplan (1) était déposé à la Ministre canadienne des Communications. Ce groupe de travail, qui a consulté dans les plus grands centres de chaque province et territoires, avait donc eu pour mandat d'étudier le système canadien de radiodif-

fusion. À la page 545 du rapport (qui en compte 789) on peut lire une recommandation qui, même si elle réfère à la radio, traduit bien toute l'importance que la société devrait accorder aux ressources-médias communautaires : « que l'on reconnaisse que les services communautaires sans but lucratif font partie du système canadien de la radio-diffusion au même titre que les services publics et privés déjà reconnus par la Loi ».

Un autre rapport qui tombe

En 1981, un autre rapport très important était déposé au gouvernement canadien. C'était celui de la Commission royale d'enquête sur les quotidiens. Son mandat : « étudier l'industrie dans son ensemble - sur la concentration de propriété - de proposer, dans la mesure du

possible, des façons d'améliorer la situation des journaux au Canada, de recommander s'il y avait lieu, des modifications à la Loi ou à la politique ». Alors effectivement, les conclusions et propositions formulées par la Commission avaient, comme on dit, du mordant, car les constatations qui étaient faites traduisaient des niveaux d'inquiétudes très sérieux sur les tendances des propriétaires de journaux. Dix ans après le dépôt d'un rapport de cette importance, il nous faut dire que les gouvernements, qui se sont succédé n'ont pas su prendre leur responsabilité, pour s'assurer que les populations canadiennes puissent bénéficier de services d'informations « corrects », de la part des médias écrits quotidiens.

Dans une société comme la nôtre, où les questionnements d'avenir ont pris des ampleurs sans précédent, et où la démagogie médiatique prend des formes très subtiles, il est maintenant devenu très nécessaire d'instaurer des mesures de contrôle et de surveillance, des Lois, qui vont amorcer la construction d'un réel Droit du public à l'information.

Centre Populaire de Documentation de l'Estrie.

La récession fait taire les médias

Tout le monde sait à quel point que la récession a frappé durement dans tous les secteurs. Bien entendu, les médias n'y échappent pas.

Pour ne citer que quelques exemples, il y a eu dernièrement, la fermeture de « LA TERRE DE CHEZ-NOUS » périodique pour les cultivateurs et « LES FORCES DE L'AGE » magazine pour les personnes âgées. La fermeture de Radio-Canada à Matane me préoccupe davantage.

En fermant ainsi des stations donnant de l'information régionale, les habitants ne peuvent compter que sur des stations de radio communautaire (quand ils en ont !) pour être au courant de

ce qui se passe dans leur localité. Déjà que 60 % des citoyens des milieux ruraux ne lisent pas leur journal local et les nouvelles nationales et internationales à la télévision sont les seules nouvelles qu'ils apprennent !

Parmi les conséquences d'uniformiser les médias, il y en a une qui me semble inquiétante et c'est le fait qu'il y aura très peu de diversité d'opinions et de points de vue qui seront émis sur un sujet quelconque. Une seule station peut ainsi monopoliser une information à son propre avantage ! Déjà que l'information est tellement contrôlée par les satellites américaines.

Pierre Lagueur

Équipements de bureau
985, Galt ouest, Sher
562-5079

QWERTY Itée

SERVICE (RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE

SMITH CORON

Coopérative de travail Infographie de Sherbrooke

Traitement de texte - Curriculum vitae - Mise en page
Reconnaissance de caractères - Impressions au laser
Scanner - Formation - Consultation

1921, rue Galt ouest, suite 5
Sherbrooke (Québec), J1K 1J7

569-2435

Supplément Loi 120

Dates repères

- | | | | |
|-------|--|---------------------|--|
| 1961- | Loi de l'assurance-hospitalisation. | 1991- | Adoption de la nouvelle Loi sur les services de santé et les services sociaux (loi 120). |
| 1966- | Adoption par le gouvernement canadien du régime universel d'assurance-maladie. | | |
| 1970- | Régime québécois d'assurance-maladie. | Automne 1991 | |
| 1971- | Suite au rapport de la commission Castonguay Nepveu, adoption de la loi sur les services de santé et les services sociaux. | | |
| 1985- | Création de la commission Rochon. | | |
| 1988- | Rapport de la commission Rochon. | | |
| 1990- | Publication du livre blanc sur la réforme de la santé et les services sociaux. | | |
- À venir :**
- Automne 1991**
 - Politique de santé et de bien-être.
 - Débat sur le financement des services de santé et des services sociaux.
 - Avril 1992**
 - Création et implantation des régions régionales.

Sommaire

- | | |
|---------------------------|-------|
| La régie régionale | p. 6 |
| Meilleure accessibilité ? | p. 7 |
| Un défi pour les CLSC | p. 8 |
| Les sages-femmes | p. 11 |
| Assemblées publiques | p. 12 |

La loi 120 ?

La loi 120 est, en fait, une réforme inévitable que se voit obliger de faire notre gouvernement car, il faut bien le dire, le réseau de la santé et des services sociaux ne pouvait plus répondre aux nouvelles exigences que l'évolution sociale et économique lui imposait au Québec.

Les attentes de la population sont, en effet, beaucoup plus nombreuses et plus diversifiées. Par exemple, on doit se préoccuper davantage du vieillissement de la population et de l'éclatement de la famille. Sans oublier les problèmes qui s'intensifient comme le sida, la violence conjugale et urbaine et les conflits familiaux toujours plus nombreux.

Malgré l'ampleur de la tâche, les gouvernements ne veulent pas s'engager à investir davantage d'argent. Le gouvernement Québécois juge qu'il y consacre déjà une très large part de sa richesse tandis que le gouvernement canadien se retire peu à peu de ce financement.

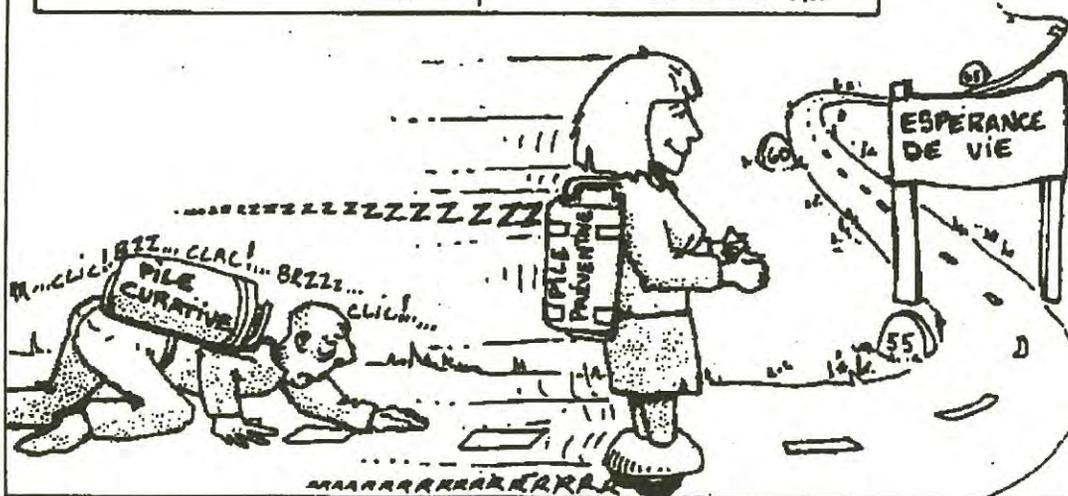
Changer le système

Plutôt que d'investir davantage d'argent, le gouvernement du Québec préfère donc remettre en cause le mode de développement, de fonctionnement et d'organisation du réseau de services déjà en place actuellement. C'est cela, la loi 120.

La loi 120 aura donc comme défi d'assurer un meilleur développement des services envers la population tout en répondant aux besoins de demain et tout ceci, en évitant d'investir trop d'argent.

Pierre Lagueux

AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DES SERVICES, BIEN SÛR ! MAIS UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE LA SANTÉ DOIT ALLER PLUS LOIN, ELLE DOIT CHERCHER À PRÉVENIR PLUTÔT QU'À GUÉRIR...



Tiré de « F.A.S. aux défis », septembre 1991

Nous avons une nouvelle loi
Une réforme...
Comment sera-t-elle financée
??? ... ???

Cahier produit en collaboration avec le CRSSSE

La Régie Régionale

c'est elle qui va remplacer le CRSSS (le Conseil Régional de la Santé et des Services Sociaux)

Extrait de la Loi 120, article 340.

La régie régionale a principalement pour objet de planifier, d'organiser, de mettre en oeuvre et d'évaluer, dans la région, les programmes de santé et de services sociaux élaborés par le ministre.

Elle a aussi pour objets :

- 1^o d'assurer la participation de la population à la gestion du réseau public de services de santé et de services sociaux et d'assurer le respect des droits des usagers;
- 2^o d'élaborer les priorités de santé et de bien-être en fonction des besoins de la population de sa région en tenant compte des objectifs fixés par le ministre et de les soumettre à l'approbation de l'assemblée régionale instituée par l'article 418;
- 3^o d'établir les plans d'organisation de services de son territoire et d'évaluer l'efficacité des services; la partie des plans d'organisation de services qui vise des services médicaux doit faire l'objet d'un avis de la Commis-

sion médicale régionale obtenu de la manière prévue au paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 369;

- 4^o d'allouer les budgets destinés aux établissements et d'accorder les subventions aux organismes communautaires et aux ressources privées agréées;
- 5^o d'assurer la coordination des activités médicales particulières des médecins soumis à une entente visée à l'article 360 ainsi que des activités des établissements, des organismes communautaires, des ressources intermédiaires et des résidences d'hébergement agréées aux fins de subventions visées à l'article 454 et de favoriser leur collaboration avec les autres agents de développement de leur milieu;
- 6^o de mettre en place les mesures visant la protection de la santé publique et la protection sociale des individus, des familles et des groupes;
- 7^o d'assurer une gestion économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition.

Section IV : Conseil d'administration

1. Composition, mandat et qualification des membres

397. Le conseil d'administration d'une régie régionale est composé des membres suivants :

- 1^o vingt membres élus par l'assemblée régionale parmi ses membres, choisis respectivement dans chacun des quatre groupes de membres visés au premier alinéa de l'article 421 et selon la même répartition;
- 2^o un ou trois membres, selon le cas, nommés par ceux visés au paragraphe 1^o et conformément à l'article 398;
- 3^o le président de la commission médicale régionale;
- 4^o le directeur général de la régie régionale.

Ouverture au public des assemblées du conseil d'administration

Article 161 :

Les séances d'un conseil d'administration sont publiques;

toutefois, le conseil peut déroger le huis clos notamment lorsqu'il estime opportun pour éviter un préjudice à une personne et lorsqu'il délibère sur la négociation des conditions de travail; les décisions prises lors des séances tenues à huis clos ont un caractère public, sous réserve de la protection des renseignements personnels qu'elles contiennent.

Le conseil d'administration doit tenir, lors de chaque séance, une période de question.

Les documents déposés ou transmis au conseil d'administration et les renseignements fournis lors des séances publiques de même que les procès-verbaux de ces séances ont un caractère public, sous réserve de la protection des renseignements personnels qu'ils contiennent.

Des droits élargis ou mieux affirmés

Être informé des services existants et des modalités d'accès

La loi :

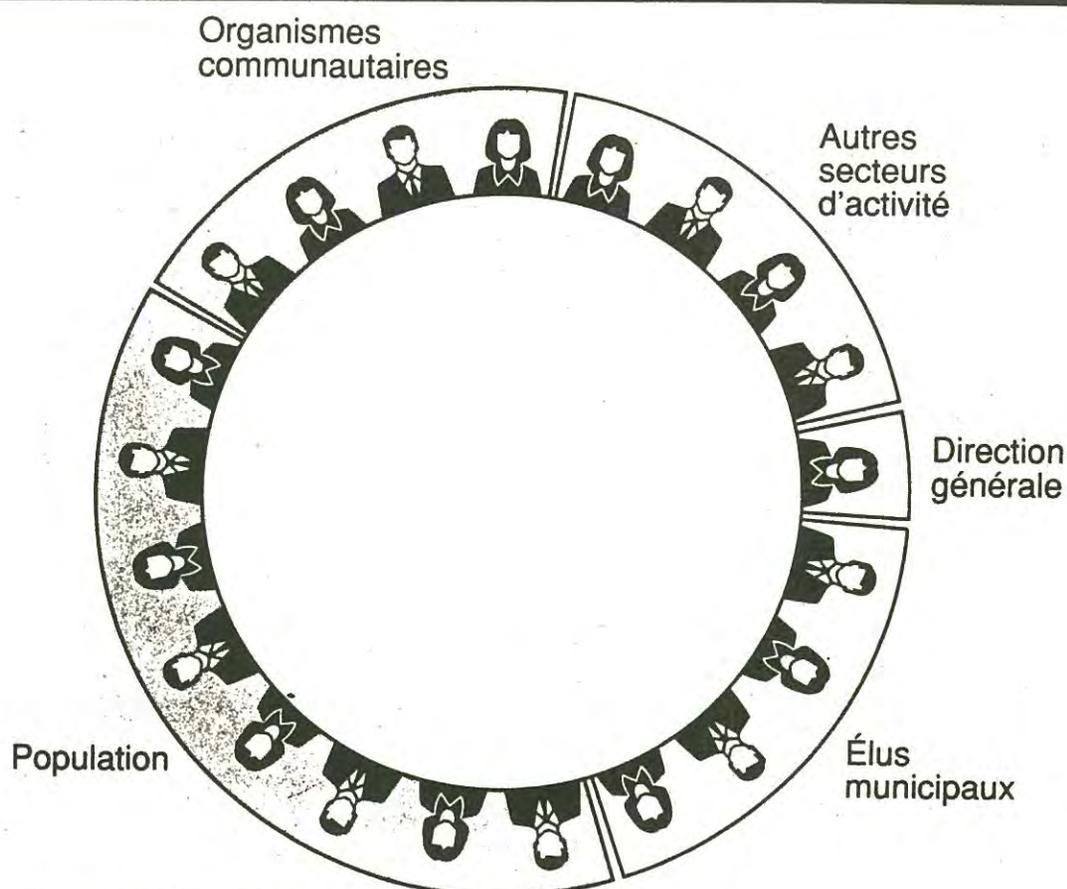
Article 4 :

Toute personne a le droit d'être informée de l'existence des services et des ressources disponibles dans son milieu en matière de santé et de services sociaux ainsi que des modalités d'accès à ces services et à ces ressources.

Article 344 :

La régie régionale doit, outre les fonctions qui lui sont confiées aux articles 42 à 53, informer les usagers de son territoire des services de santé et des services sociaux qui leur sont offerts de même que de leurs droits et recours et de leurs obligations à cet égard.

Le conseil d'administration de la régie régionale



Note: Ces proportions valent également pour l'assemblée régionale.

Loi 120

Accessibilité aux gens des communautés culturelles

Le service d'aide aux Néo-Canadiens organisme d'accueil, d'intégration, d'adaptation et de rapprochement pour les gens issus des communautés culturelles à Sherbrooke est sensible aux nouvelles orientations prises par le gouvernement du Québec en matière de santé et services sociaux (Loi 120).

L'organisme, de par son rôle de référence, agit en collaboration et concertation avec une centaine d'organismes et institutions afin d'améliorer l'accessibilité aux services. Les gens provenant des diverses communautés culturelles ont accès tout comme les Québécois de souche aux services de santé et services sociaux.

Toutefois, les moyens utilisés ne sont pas toujours adéquats. Les CLSC SOC, Gaston Lessard ainsi que le CRSSS sont des intervenants importants dans ce dossier.

Problèmes de communication

Les principales barrières d'accessibilité aux services de santé et services sociaux sont reliées à des problèmes de communication linguistique et de non-compréhension des besoins en tenant compte de l'origine ethnoculturelle. Pour parvenir à des services appropriés, les intervenants doivent tenir compte des spécificités culturelles.

Le gouvernement du Québec, à travers ses ob-



Les membres du personnel du service d'aide aux Néo-Canadiens

Source : Brigitte Campeau

jectifs d'accessibilité, de participation et d'organisation des services, sollicite la participation des institutions et organismes communautaires. Le budget de 1 million 200 milles visant l'amélioration des services est nécessaire à ces réalisations. À partir de celui-ci, des plans d'organisation des services pourront être élaborés. Ainsi, des programmes de formation

pourraient être offerts aux intervenants et des banques d'interprètes pourraient être mises à leur disposition. La représentation des diverses communautés serait par le fait même améliorée.

Le service d'aide aux Néo-Canadiens croit à une plus grande accessibilité des services. Pour ce faire, le partenariat en vue d'a-

dapter les services aux besoins et caractéristiques de la clientèle est essentiel. Sans pour autant en changer le modèle initial, les services pourront s'élargir à une plus grande clientèle.

Brigitte Campeau
Conseillère en Adaptation
Service d'aide aux
Néo-Canadiens

Investir dans la prévention

Il aura suffi que les médecins tapent du pied et mettent les points sur la table pour que le Premier Ministre Robert Bourassa dise à son ministre, celui qui a le plus de colonne vertébrale, Marc-Yvan Côté, d'emballer ses cartons. C'est ainsi que celui-ci a dû laisser filer le gros de sa réforme tout en jouant sur les marges pour quelques babioles. C'est scandaleux qu'au Québec en 1991 un groupe privilégié de la société puisse produire semblable avortement historique.

Une réforme privée

La réforme actuelle de la santé et des services sociaux ne pourra s'attaquer aux conséquences de la pratique médicale en vigueur. Pas question donc de dire aux médecins d'aller travailler en région et de s'astreindre à des prestations de services dans les CLSC et les hôpitaux. Dans un tel contexte, on comprend que les CLSC n'ont pas obtenu tout le poids qu'ils auraient eu selon la volonté initiale du ministre. En effet, si les services de première ligne sont, di-

sponibles en clinique privée, on ne forcera pas pour le développement, en CLSC. En conséquence, les médecins ont consolidé leur position de pratique privée à l'acte. En plus, le ministre a conservé le principe du ticket orienteur ce qui s'attaque au principe de la gratuité des services.

C'est dans ce contexte que s'engage le débat sur le financement de notre régime de santé et services sociaux. Déjà, nous sentons que le gouvernement peut aller du côté de la privatisation. Ainsi

cette nouvelle catégorie de résidences privées agréées pour personnes en perte d'autonomie et l'allocation directe aux bénéficiaires sans compter des projets expérimentaux (de type OSIS) qui peuvent être créés.

La Commission Rochon, dans le cadre de ses travaux, avait conclu à la performance générale de notre système public comparé à des systèmes privatisés comme celui des USA. Nous sommes d'avis qu'il nous faut questionner certaines pratiques mais de là à remettre en

question l'ensemble du système, il y a une marge. Il y a des efforts importants qui devraient être mis en prévention par le biais d'interventions communautaires. Cette approche pourrait à long terme avoir des effets bénéfiques sur la santé et sur les budgets.

Janvier Cliche

Tout un défi

Les CLSC SOC et Gaston-Lessard desservent une population de 125,000 personnes vivant à Sherbrooke, Rock Forest, Saint-Élie-d'Orford, Deauville, Fleurimont, Ascot, Lennoxville et Waterville. Ils ont pignon sur rue à quatre endroits, dont deux centres administratifs, l'un dans l'extrémité est de Sherbrooke et, l'autre, en plein centre-ville.

On définit ainsi les CLSC dans la nouvelle loi : le Centre local de services communautaires est un établissement où l'on offre à la population d'un territoire délimité des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion. Les CLSC originent d'une réforme d'envergure amorcée il y a déjà

toyens et des citoyennes à l'administration des établissements.

En fait, on lançait un défi aux CLSC, tout nouveaux dans le réseau. Les centres hospitaliers hébergent et traitent des personnes malades, les centres d'accueil hébergent et protègent une partie de la population ne pouvant plus vivre normalement en société (personnes âgées, déficients intellectuels...), les centres de services sociaux prennent en charge les personnes vivant des situations difficiles (inceste, violence, problèmes de comportement graves...). Et que les CLSC s'occupent des autres !

Les autres

L'objectif premier des CLSC est de maintenir la population qu'il dessert dans son milieu naturel et

écoles (santé et services sociaux scolaires), dans les milieux de travail (dépistage du bruit, des poussières, examens pulmonaires de dépistage, surveillance de l'état de santé des travailleurs...). On les verra également mettre en place ou collaborer avec des groupes communautaires à l'implantation de services divers : maisons de jeunes, cafétérias communautaires pour les personnes âgées, coopératives de services à domicile, projets d'intervention auprès de travailleurs affectés par la fermeture de leur usine et des dizaines d'autres projets. Ce faisant, les CLSC se sont graduellement fait connaître, les obligeant à constamment s'adapter aux réalités sociales ambiantes.

Une réalité nouvelle

Or, depuis plus de quinze ans, Sherbrooke aura bien changé. On observe un vieillissement marqué de la population, beaucoup plus de violence aussi, des enfants battus ou négligés des conjoints violents, l'éclatement des familles, du décrochage scolaire et l'absence d'emplois pour les jeunes, l'arrivée importante d'immigrants un peu perdus dans cette société, chômeurs et démunis devant notre système de soins. On observe aussi beaucoup de pauvreté, des fermetures d'usines, de commerces. Et les sommes d'argent disponibles pour offrir des services; rétrécissent forcément au moment où la clientèle veut cogner à la porte pour de l'aide. Si bien qu'au cours des dernières années, les CLSC ont dû négliger leur volet préventif et communautaire et investir leurs énergies dans la mise en place de services cliniques, cura-

tifs, de support. Les demandes pour des soins et des services à domicile pour les personnes âgées et les personnes handicapées physiques (l'alternative aux centres d'accueil et d'hébergement) sont en croissance et le demeureront; les demandes de services pour les adultes aux prises avec des problèmes de santé mentale, les itinérants, les hommes ou les femmes en crise ou en instance de séparation nous interpellent. Bref, le mandat d'offrir des services de santé et des services sociaux courants, souvent curatifs prend tout son sens, et les CLSC s'attellent à cette tâche.

Et arrive la loi 120

Le nouveau projet de loi 120 reconnaît ce rôle de portes d'entrée aux CLSC et les enjoint d'ouvrir en-

lent mourir chez elles, dans un environnement connu et près de leur famille. On veut ainsi réduire l'utilisation des ressources publiques plus lourdes, plus coûteuses (hospitalisation, hébergement); on demande aux CLSC davantage et ils s'adaptent tant bien que mal à la nouvelle conjoncture. Par ailleurs, les portes s'ouvriront dans la mesure où ces nouveaux mandats seront assortis de moyens permettant d'y affecter les ressources humaines nécessaires.

Les CLSC, de plus, ne veulent pas reléguer au placard leur volet préventif, éducatif, et communautaire, ils veulent demeurer là où vivent les gens. Ils doivent être interpellés par les groupes communautaires actifs auprès de la

Au niveau international

Une constatation éclairante

La part des dépenses publiques dans les dépenses totales de santé du gouvernement du Québec est dans la moyenne internationale (OCDE).

Canada	.76,1 %
Québec	.80,6 %
France	.71,2 %
Suède	.91,7 %
Japon	.71,9 %
États-Unis	.42,2 %

Tiré de « Santé », F.T.Q., décembre 1990

20 ans. Les principes sur lesquels reposaient cette réforme peuvent être résumés ainsi : la démocratisation de l'accès aux services de santé et aux services sociaux, c'est-à-dire, une meilleure accessibilité des services (géographiquement, mais aussi tenant compte des heures d'ouverture), l'universalité et la gratuité des soins, mais aussi une conception différente de l'approche médicale, l'accent sur la prévention, la prise en charge et la participation des ci-

ainsi éviter le recours à des soins plus spécialisés, d'ailleurs plus coûteux. Cela veut dire offrir des soins de base : examen médical, dépistage, vaccination, écoute, support moral, mise en place de services répondant aux besoins exprimés par la population, éducation dans le but de faire changer des mauvaises habitudes de vie, etc.

C'est ainsi qu'au cours des années, on s'habituerait à voir les CLSC dans les

Nous vivons plus longtemps

En 50 ans, l'espérance de vie d'une femme canadienne s'est accrue de 16 ans, celle d'un homme, de 12 ans.

Année	Femmes	Hommes
1936	64	61
1946	69	65
1956	73	68
1966	75	69
1976	78	70
1986	80	73

Source : Statistique Canada

Tiré de « La Voix Royale », printemps 1989

core plus grandes ces portes, le soir, les fins de semaine, à toujours plus de monde. L'idée d'un ticket orienteur pour réorienter une partie de la clientèle des salles d'urgence vers les CLSC va dans ce sens. Et la proposition de leur confier exclusivement le mandat du maintien à domicile, pour les cas post-hospitaliers, pour les personnes âgées en perte d'autonomie mais aussi pour celles nécessitant des soins intensifs de maintien à domicile, celles qui veu-

population, en particulier des plus démunis, de façon à demeurer complémentaires dans la recherche de solutions aux situations à l'origine des problèmes de santé et des problèmes sociaux de leur population. Ils se préoccupent encore non seulement de santé et de bien-être mais aussi des conditions de vie de leurs concitoyens.

Maurice Compagnat

Reconnaissance du communautaire dites-vous ?

Dans la foulée de la réforme concernant les services de santé et les services sociaux au Québec, le gouvernement semble faire preuve d'ouverture sur la reconnaissance des organismes communautaires.

La loi reconnaît en effet l'existence (enfin !) des organismes communautaires ainsi que l'autonomie de ceux-ci car « il (l'organisme communautaire) définit librement ses orientations, ses politiques et ses approches » (art.335). De plus, les organismes reconnus par le Ministère pourront bénéficier d'un soutien financier.

Enfin, les organismes communautaires combleront 20 % des postes à l'assemblée régionale (14 membres sur 70) et au Conseil d'administration de celui-ci (4 membres sur 20)).

Reconnaissance ou contrôle étatique ?

Voilà que la reconnaissance des organismes communautaires se trouvent confirmés dans la nouvelle loi. Mais qu'est-ce à dire ?

Les organismes communautaires reconnus par le Ministère pourront recevoir du financement à la condition de participer au plan régional d'organisation de services de la régie (PROS). Évidemment, cela signifie une plus grande emprise du Ministère (donc de l'État) sur les priorités, le type de service, les approches (les façons d'intervenir), le type de population à privilégier, l'évaluation de « l'efficacité » des services, donc à remettre concrètement en question l'autonomie des groupes. Par exemple, si le Ministère dégage davantage de budget pour un

type de population en particulier (personnes handicapées ou familles monoparentales, par exemple) et diminue le budget pour les autres que feront les groupes ? Et si un groupe est en désaccord avec l'approche privilégiée par le Ministère concernant un problème particulier (santé mentale ou SIDA par exemple) et par conséquent ne participe pas au PROS, il se verra donc refuser un soutien financier.

D'ailleurs, les PROS s'élaborent « en tenant compte des orientations déterminées par le ministre et des politiques et programmes de santé et des services sociaux qu'il établit » et la régie régionale doit « préciser la contribution attendue de chaque établissement et chaque organisme communautaire de la région en vue d'atteindre les objectifs formulés dans la politique ou le programme » (art.347).

Dans ce contexte de pression et de contrôle exercé par le biais du financement, peut-on parler de véritable autonomie des groupes et d'échange d'égal à égal ?

Normand Gilbert



Tiré de « F.A.S. aux défis », sept. 1991

Dernière heure

Le Service de soutien aux organismes communautaires sera-t-il régionalisé ?

La Coalition des regroupements provinciaux d'organismes communautaires a remporté une victoire dans sa lutte contre certains aspects du projet de la loi Côté. Elle a obtenu que le Service de soutien aux organismes communautaires (SSOC) soit régionalisé.

Dans une lettre aux Centres de femmes, Françoise David, coordinatrice de l'R des Centres de femmes, explique le sens de cette décision du ministre Côté : « En clair, cela

veut dire que les organismes communautaires, actuellement financés par le SSOC, seront regroupés au sein d'un programme communautaire, dans chaque région. Cela nous évite l'intégration obligatoire dans un PROS (Plan régional d'organisation des services) et le financement par activité. Nous continuerons d'avoir un financement global. Par ailleurs, les autres pourront aussi aller se chercher du financement additionnel s'ils décident d'embarquer dans

un projet planifié par un PROS ».

On se souvient que le 13 juin dernier, 13 regroupements d'organismes sont allés manifester à Québec pour demander au ministre Côté que l'autonomie des groupes soient davantage reconnue et respectée. « La mobilisation, ça rapporte ! », d'écrire Françoise David qui conclut que le communautaire a gagné « quelque chose d'important : l'espace nécessaire pour rassembler le communautaire et un fi-

ancement davantage adapté à notre réalité ».

Par ailleurs, dans une lettre adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, à la suite de la manifestation, la coalition a rappelé quelques-unes de ses autres revendications :

- le retrait de l'impôt-services et du ticket orienteur,
- un meilleur respect des droits des usagers face à l'hégémonie des corporations professionnelles,

- un large débat avant l'implantation de l'informatisation du système de santé et de services sociaux,

- un meilleur accès des femmes aux instances décisionnelles,

- le développement de modèles d'évaluation par les groupes eux-mêmes, etc.

Jacques Fournier

Tiré de « Inter-action communautaire », octobre 1991

Les O.S.I.S. :

Un joueur américain à laisser sur le banc

Une nouvelle idée du Ministère ... les OSIS (organisations de soins intégrés en santé) ne sont en fait que des adaptations québécoises des Health Maintenance Organisation (HMO) américains.

« Une belle idée ... ?? »

Voyons donc ce qu'on nous propose : un organisme public ou privé (un hôpital, un CLSC, une faculté de médecine) prendra en charge la santé d'un groupe de plusieurs milliers de patients (entre 15 et 20 000). Le ministère de la Santé versera à l'avance, à l'OSIS, une prime annuelle pour chaque patient, lequel adhère volontairement.

En fait, l'État donnera à cet organisme, une somme égale à celle qu'il aurait dépensé pour soigner le même échantillon de population.

En échange, l'OSIS assurera l'entière responsabilité des soins de santé du patient.

Une triste réalité

Pour s'assurer des résultats financiers confortables - l'OSIS pourra garder ses surplus budgétaires - les OSIS essaieront sans doute, de ne fournir que des soins légers, les moins coûteux à une population la moins « à risques » possible.

Très vite, ils sélectionneront leur clientèle pour faire plus de profit. Les grands malades seront donc obligés d'aller voir ailleurs, c'est-à-dire dans le système traditionnel.

En outre, une bonne partie du budget versée par l'État à un OSIS pour des soins de santé va servir à payer des dépenses de publicité, d'administration et peut-être même des dividendes.

On nous réplique que des mécanismes de contrôle seront établis, que seuls les organismes public ou sans but lucratif pourront créer des OSIS.

Bien choisir ses joueurs

Ne soyons pas dupes, il y a déjà plusieurs candidats privés qui font des pressions : la Croix Bleue, et Lavalin par exemple, ont déjà l'oreille du gouvernement.

Une fois que la brèche sera ouverte, ils se précipiteront et plus rien ne pourra empêcher la privatisation des soins de santé, comme aux États-Unis, où la concurrence est tellement féroce que tous les abus ont déjà été commis.

Nous n'avons pas besoin des OSIS ! Les CLSC suffisent !

Tiré du supplément « Santé », produit par la F.T.Q. - Décembre 1990

La santé dans le monde

La participation des gouvernements aux coûts des soins de santé varie d'un pays à l'autre. Le tableau montre huit pays et les dépenses en soins de santé qu'ils ont engagées en 1985 (en dollars américains).

Source : Adapté de *The New York Times*, 7 août 1988

La facture canadienne

En 1985, les dépenses totales des soins de santé au Canada s'élevaient à 40 milliards de dollars.

De ce montant, 88 % étaient affectés aux soins de santé personnels, lesquels se ventilent en trois catégories : soins en établissement et services connexes, services spécialisés, et médicaments et appareils. Les 12 % qui restent ont couvert d'autres dépenses. Les quatre tableaux qui suivent indiquent la répartition de l'argent.

Pays	Dépenses totales par habitant	Participation des gouv. aux dépenses totales	Dépenses en % du PNB
États-Unis	\$1,926	40.8%	11.1%
Canada	\$1,370	76.0%	8.5%
Suisse	\$1,217	67.7%	8.0%
Suède	\$1,195	90.9%	9.0%
France	\$1,039	79.2%	8.5%
Allemagne de l'Ouest	\$1,031	78.1%	8.1%
Japon	\$831	72.9%	6.7%
Grande-Bretagne	\$711	86.2%	6.2%

Source: Adapté de *The New York Times*, 7 août 1988

* Produit national brut

Qu'est-ce que la santé ?

Être en santé, c'est être capable d'agir

La santé permet d'accomplir les rôles que nous voulons jouer de manière satisfaisante pour nous et pour ceux qui nous entourent.

Physique

Pensons ici à notre capacité de nous déplacer, de voir, d'entendre; au fonctionnement de nos systèmes digestif, circulatoire; à notre capacité de nous reproduire, etc.

Mental

Capacité de connaître, de se souvenir, de comprendre, de raisonner, d'évaluer les choses à leur juste mesure, d'exprimer nos émotions avec satis-

faction et d'accueillir celles des autres ...

Social

Pouvoir communiquer avec les autres et assumer des responsabilités dans notre milieu familial et la communauté où nous vivons ...

Cette capacité, cette force de nature bio-psycho-sociale définit donc ce que nous appelons habituellement **santé**.

La santé mentale

- En Estrie, 20 % de la population a un niveau élevé de détresse psychologique, et les femmes sont plus affectées que les hommes. Selon l'Enquête Santé Québec, 6 % des

hommes et 13 % des femmes déclarent souffrir de troubles mentaux. Selon la même enquête, environ deux fois plus de femmes que d'hommes consomment des tranquillisants, des somnifères ou des sédatifs, et cette consommation est nettement plus élevée chez les personnes de plus de 65 ans.

- Un faible revenu, le chômage, le fait d'habiter seul, une insatisfaction face à sa vie sociale, une dépendance à l'alcool, un niveau de stress élevé sont autant de facteurs reliés à des problèmes de santé mentale.

Le suicide spécialement chez les jeunes

- Partout au Québec, les suicides connaissent une hausse spectaculaire depuis 1970, surtout chez les jeunes et plus particulièrement chez les hommes. Après les traumatismes routiers, les suicides sont la deuxième cause de décès chez les personnes de moins de 40 ans. Quatre fois plus d'hommes que de femmes meurent par suicide, même si les tentatives sont plus fréquentes chez les femmes.

- L'Enquête Santé Québec révèle que 10,7 % des personnes de plus de

15 ans en Estrie ont déjà pensé au suicide au cours de leur vie et que, de ce nombre, 25 % ont déjà fait une tentative de suicide.

- Même si le suicide atteint toutes les couches de la société, les personnes les plus pauvres ont des taux plus élevés et c'est en milieu défavorisé que l'on rencontre les plus hauts niveaux de détresse psychologique.

- Le taux de suicide en Estrie serait de 15 cas pour 1000 habitants.

Tiré du Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie
Décembre 1990

Un pas en avant de la réforme

Depuis bientôt vingt ans en Estrie, des femmes et leurs conjoints inquiets de l'impact de la surmédicalisation sur leur accouchement, en reprennent la responsabilité. Elles veulent accoucher de leur enfant plutôt que de se faire accoucher.

Pour cela, elles font appel à la « femme qui aide », patiente et vigilante, pour qui la grossesse et l'accouchement sont encore et toujours un processus normal et naturel. Elles ont utilisé les services des sages-femmes dans l'illégalité et doivent en défrayer les coûts, tant émotifs, que sociaux, politiques et financiers. Depuis plus de dix ans, elles réclament que cette pratique professionnelle soit reconnue et légalisée, que ces services soient accessibles et gratuits pour toutes et chacune.

Les démarches individuelles et celles des groupes d'humanisation de la naissance, membres ou non de la Naissance-Renaissance, ont clairement démontré l'intérêt des consommatrices pour cette profession. Les études gouvernementales, de leur côté, ont conclu à l'impact positif de l'intégration de la pratique des sages-femmes sur la périnatalité québécoise. Les pressions exercées par ces démarches ont amené l'adoption, le 22 juin 1990, du

projet de loi 4 autorisant la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes. Cette expérimentation permettra de déterminer, entre autres, la pertinence de reconnaître légalement la profession de sage-femme.

La profession de sage-femme et de sa pratique dans le cadre de la Réforme des services de santé et des services sociaux ?

D'après Paul Cauchon, dans *Le Devoir* du 20 novembre 1990, Marc-Yvan Côté a voulu démontrer un nouveau leadership au Québec, avant de déposer la « Réforme axée sur le citoyen ». Pour cela, il a choisi le dossier des urgences et celui des sages-femmes. Ce dernier cas illustre à merveille, selon la journaliste, son obsession : l'humanisation des soins. En ce sens, le projet de loi 4 sur les sages-femmes sert de remorqueur à la Réforme afin de lui assurer une sortie du port en toute sécurité.

Si elle se veut aussi importante que celle de années 1970, la Réforme Côté doit se projeter dans l'avenir pour éviter d'être périmée dès son implantation. Elle doit aller dans le sens des demandes de ses usagers, et même les devancer. Les services de

sages-femmes existent, les femmes et des couples les choisissent année après année. Il va de soi que la Réforme doit intégrer de tels services afin de répondre aux besoins des citoyens, dans ce cas-ci des citoyennes, consommatrices, décideuses et payeuses.

Et la légalisation ?

Afin que l'impact de leur pratique soit réel, il est essentiel non seulement que les sages-femmes soient reconnues légalement comme professionnelles autonomes mais que leurs services soient intégrés au système de santé québécois. À ces conditions, les sages-femmes pourront donner leur pleine mesure auprès de toutes les Québécoises qui le désirent sans distinction de niveau économique ou social ou de milieu de vie.

Pour les consommatrices, ce sera la reconnaissance des demandes souvent exprimées pour de nouveaux services, gratuits et de qualité. La compétition ainsi créée au sein des professionnels en périnatalité ne pourra que servir les femmes; chacun devant s'assurer que ses services répondent réellement aux besoins de leur clientèle. La mise sur pied d'une corporation garantira la qualité des soins par le contrôle dis-

ciplinaire et l'inspection professionnelle de ses membres.

Pour les sages-femmes, la légalisation impliquera l'accessibilité à une formation officielle, des normes de pratique uniformes, un soutien professionnel adéquat, en plus d'enlever la pression exercée jusqu'à maintenant par une pratique dans un cadre juridique inadéquat. L'intégration de leurs services au système de santé leur permettra d'avoir accès aux professionnels et aux techniques médicales nécessaires à un suivi sécuritaire et de qualité.

Pour le gouvernement, les études de 1983 et 1987 dé-

montraient entre autres, l'impact de la pratique des sages-femmes sur les taux d'interventions dans les pays où elles exercent légalement. En plus de l'action positive d'une pratique moins interventionniste sur la santé des femmes et de leurs enfants, cette diminution équivaudrait à une baisse des coûts en obstétrique. L'intégration des sages-femmes dans l'équipe périnatale permettra une meilleure utilisation des effectifs actuels.

Hélène Corneiller
sage-femme



Verrons-nous, un jour, le système médical reconnaître la profession de sage-femme ?

La médecine s'adoucit-elle ?

Les professionnels de soin de santé parallèle sont environ 7 000 au Québec. Ils sont acupuncteurs, homéopathes, massagers, massothérapeutes, naturopathes, rebouteux, réflexologues, guérisseurs, etc., etc. Chacun, selon les seules lois du marché, exerce ses compétences... ou sa séduction! En effet, aucune loi ne régit ces pratiques, sinon celle qui leur interdit de s'arroger des pouvoirs de la médecine officielle. Un « alternatif » qui se prétend médecin (même un peu ?) ou qui prétend accomplir un acte médical risque la poursuite judiciaire... et elles sont nombreuses, semble-t-il.

Un projet qui n'aboutit pas

Le ministre Côté avait l'intention de donner des cadres à la médecine douce. Dans son projet de loi « Une réforme axée sur le citoyen » (déc. 90), il proposait la tenue d'un débat public afin que chacun des principaux groupes concernés puisse se faire entendre et faire valoir le sérieux de sa profession. Car une bonne partie du bobo est là : on s'improvise facilement praticien de médecine douce. À peu près rien ne vient protéger la population contre le charlatanisme ou le simple mercantilisme. Le débat public visait donc à faire sourdre, de ces discussions, des balises permettant la mise en place de normes rigoureuses. Seuls les ser-

vices sérieux auraient été reconnus; peut-être même intégrés au réseau de santé public (i. e. payés par la carte d'assurance-maladie).

Mais un an a passé; de très longs débats privés avec la Corporation des médecins ont eu lieu; une somme impressionnante d'amendements a été apportée au premier texte de la loi; le débat public n'a pas eu lieu et la loi 120 est en vigueur (août 1991).

En mai 91, quelques mois après la parution du livre blanc de M. Côté, plusieurs associations de médecine douce (regroupant environ 2 000 membres) se sont fédérées (La Coalition - Réseau Alternatif de Santé du Québec, dont Me Paul Martel est le porte-parole) dans

le but de se faire entendre avec plus de poids lors de ce fameux débat public prévu.

La coalition s'organise !

Évidemment, les gens de La Coalition se sont sentis frustrés que la promesse du ministre se perde dans les vicissitudes des discussions avec les médecins (principalement). Mais ils refusent d'admettre cela comme une défaite.

Le premier pas reste fait, et reste peut-être le principal : le tiers des praticiens de médecine douce du Québec adhère à un groupe unique.

Le deuxième pas sera l'établissement d'une structure concrète par laquelle la compétence des professionnels sera évaluée.

Une fois établies les bases d'une solide crédibilité, suffira (?) de réclamer à coté, par-dessus, au travers ou malgré la médecine officielle, l'agrément du ministère.

Nonobstant, donc, l'abandon du projet d'étude de la valeur des médecines parallèles, qu'avait amené M. Côté -- ou à cause de cet abandon -- la mise en marche est amorcée. La loi 120 n'a rien modifié à l'état d'illégalité dans lequel se trouvent depuis toujours « les alternatifs », mais elle les a incités à se structurer. On semble, à La Coalition, se faire ami du temps et se dire que le sérieux ne peut qu'être reconnu.

G. Proulx

La réforme de notre système de santé et de services sociaux

Vous pouvez dès maintenant vous informer et participer.

*** Assemblées publiques ***

Mercredi, 27 novembre : 19 à 22 h
Auditorium, Foyer St-Joseph
611 boul. Queen Nord, Sherbrooke

Lundi, 2 décembre : 19 à 22 h
Au CLSC Gaston Lessard
219 Queen, Lennoxville
(pour personnes d'expression anglaise)

La Réforme :

- des principes
- des objectifs
- des moyens
- des résultats

<p>Pour le citoyen consommateur :</p> <ol style="list-style-type: none"> Des droits élargis ou mieux affirmés Droit à l'information, d'être accompagné, de participer aux décisions concernant les traitements, etc. Des services mieux adaptés Rendre les C.L.S.C. plus accessibles; améliorer les services d'urgence, moderniser les équipements, etc. 	<ol style="list-style-type: none"> Fixer des objectifs de résultats. Une accessibilité accrue Des ressources médicales mieux réparties entre les régions et à l'intérieur des régions. Définir le code et la place des thérapies alternatives Organiser un débat public : critères d'accréditation, d'évaluation. Un personnel motivé et compétent Pour accueillir et aider adéquatement les gens qui font appel au système : participation à l'organisation, autonomie professionnelle accrue, plus de ressources pour le perfectionnement. 	<p>Pour le citoyen décideur :</p> <ol style="list-style-type: none"> Des décisions au coeur de l'action La composition des conseils d'administration et leur rôle. Des citoyens imputables Assemblées publiques, obligation de faire rapport, etc. 	<p>Pour le citoyen payeur :</p> <ol style="list-style-type: none"> Recentrer le réseau sur des objectifs de résultats Proposer des objectifs précis et les moyens jugés les plus efficaces. Répartir les ressources en fonction des besoins des populations et non en fonction des services existants. Des citoyens qui assument les coûts : impôt-service, etc. 	<p>Les valeurs privilégiées en Estrie et par la réforme :</p> <ol style="list-style-type: none"> Renforcer les droits de la personne Adopter une vision nouvelle de la santé et du bien-être Réduire les inégalités dans l'accessibilité aux services Promouvoir le développement de la main-d'oeuvre
---	---	---	---	--

Agir sur l'ensemble des déterminants de la santé et du bien-être

Cette vision de la santé nous incite à :

Agir sur les habitudes de vie et l'environnement par la promotion et la prévention :

- La loi, article 1, 2^e :

Le régime de services de santé et de services sociaux institué par la présente loi a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir

dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.

Il vise plus particulièrement à agir sur les facteurs déterminants pour la santé et le bien-être et rendre les personnes, les familles et les communautés plus responsables à cet égard par des actions de prévention et de promotion.

Les responsabilités de chaque établissement

Se doter d'un code d'éthique :

La loi, article 233 :

Tout établissement doit se doter d'un code d'éthique qui indique les droits des usagers et les pratiques et conduites attendues.

Établir une procédure d'examen des plaintes :

La loi, article 29 :

Tout établissement doit établir une procédure d'examen des plaintes formulées

par les usagers et en confier l'application au cadre supérieur désigné par le directeur général et dont le conseil d'administration a entériné la désignation.

article 30 :

L'établissement doit publier la procédure d'examen des plaintes et informer les usagers de l'existence de cette publication et du moyen d'en obtenir un exemplaire. Il doit toutefois remettre un exemplaire de cette publica-

tion à tout usager qu'il héberge ou qui lui en fait la demande.

article 31 :

La procédure d'examen permet à l'usager de porter plainte sur les services qu'il a reçus ou aurait dû recevoir de l'établissement.

« En Estrie,    mieux-être et santé, c'est notre affaire à tous et toutes »

Médias

Radio-Canada : Budget

Mercredi, 6 Décembre 1990.

Le Président de Radio-Canada, M. Gérard Veilleux, annonçait des coupures budgétaires qui allaient affecter 1100 personnes (des postes), dans onze stations de télévision régionales. On parle alors de « démantèlement qui fait pitié à voir », de « coupures qui anéantissent des années d'efforts fournis par les artisans... ». Plus particulièrement, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, les réactions s'organisent pour dire que c'est « un recul inacceptable, qui ramène 30 ans en arrière... ». Et pour cette grande partie de l'est du Québec, c'était 120 travailleurs et travailleuses qui étaient mis à pied, assez raide merci, oui-oui. En terme d'argent, c'est 4.8 millions qui n'allaient plus être investis, pour la production locale/ régional DES INFORMATIONS ESSENTIELLES à la bonne connaissance et compréhension d'un milieu donné. Et vlan !!

Mercredi, 25 Septembre 1991. Nous pouvons lire, dans certains journaux quotidiens, que Radio-Canada a enregistré un surplus budgétaire de 3144 millions pour 90-91. Une fois déduit le déficit de l'année 89-90, le surplus « réel » devient alors de 8.3 millions, celui-ci devant servir à la comptabilisation « des résultats financiers de cette année, pour compenser la croissance moins élevée que prévu des revenus de publicité et des subventions gouvernementales ». (source : (PC))

Pendant ce temps, de nombreuses collectivités locales et régionales n'ont toujours pas droit à un accès décent de services d'information télévisuelle, qui les reflètent adéquatement.

Et pendant ce même temps, nous avons donc un travail important à inventer, un travail de revendication et de coopération, pour la définition et l'adoption d'un vrai Droit du public à l'information. Un complet. Juste et équitable.

Alain Poirier
C.P.D.E.

Entownizer

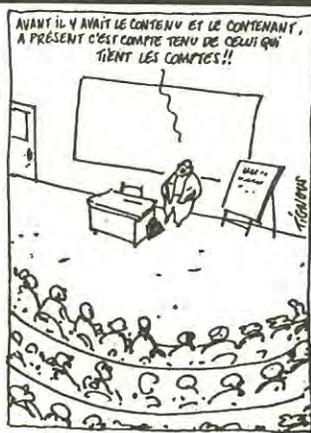
Vous connaissez ?

C'est un groupe musical sherbrookoïse qui s'est formé depuis près d'un an. Le groupe qui comprend Stéphane Côté, Stéphane Labrecque, Stéphane Royer et Stéphane Therrien, a eu de bons appuis pour démarrer : le ministère des Loisirs, chasse et pêche, le projet jeune volontaire et la maison de jeune SPOT-JEUNESSE qui leur a fourni un local pour pratiquer.

Leur style est un mélange de technique speed et de deathmetal avec beaucoup de mesure trash. Leurs paroles parlent des fléaux de la société : entre autres, de la guerre, de l'exploitation humaine et du racisme.

Déjà, ils font des shows jusqu'à la frontière de l'Ontario. Pour les avoir entendus un soir, au café Kafar, je peux vous dire qu'ils ont un très bon potentiel. L'énergie qu'ils dégagent se communique très bien à leur public. D'ailleurs, ils ont déjà sorti leur premier démo. Vous pouvez communiquer avec eux au 823-2401, histoire d'encourager nos talents locaux !

Pierre Lagueux



Tiré de : L'état des médias, 1991

Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision d'un juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Publicité trompeuse

Vous achetez une bague, le bijoutier vous trompe sur la valeur réelle du bijou. Pouvez-vous faire annuler la vente ?

Faits :

Une dame achète une bague à diamants au prix de 836 \$. Le bijoutier annonce une réduction de 400 \$ et prétend que la valeur réelle de la bague est de 1,195 \$.

Par la suite, elle fait évaluer la bague par des experts qui l'informent que la bague ne vaut en réalité que 800 \$. De plus, le certificat de qualité est inexact dans la description des diamants. La consommatrice réclame l'annulation de son contrat.

Question :

Est-ce que la fausse réduction du prix est un motif suffisant pour faire annuler la vente ?

Décision :

L'action est accueillie et le commerçant condamné à rembourser le montant du prix de vente de plus de 200 \$ à titre de dommages exemplaires.

Motifs :

Le commerçant doit être prudent lorsqu'il fait des représentations aux acheteurs de sa marchandise. Même s'il peut exagérer un peu la valeur et la qualité de la marchandise en vente, il ne peut annoncer faussement une vente à rabais. Ceci est contraire à la Loi sur la protection du consommateur.

La raison pour laquelle la dame a acheté la bague, c'est qu'elle voulait profiter de la réduction que le bijoutier lui a fait miroiter.

Le juge annule le contrat car si la dame avait connu la valeur réelle de la bague, elle ne l'aurait pas achetée. Le bijoutier doit donc rembourser les sommes d'argent versées.

De plus, le juge condamne le bijoutier à payer des dommages exemplaires afin de le dissuader de recommencer et pour compenser les inconvénients et les ennuis subis.

Micheline plante
avocate

Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- Sur les médias
- La publicité
- L'intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

187, rue Laurier, local 316

821-2270

AIDE JURIDIQUE

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT
MATRIMONIAL, DROIT DE LA
JEUNESSE ET DROIT SOCIAL

563-6122

(aide sociale, chômage, accident
d'auto et de travail)

563-4721

— SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

International

Une coalition pas comme les autres

L'élection du gouvernement de Corazon Aquino, en 1986, avait suscité beaucoup d'espoir auprès de la population des Philippines. Mais six ans plus tard, la réforme agraire, fondamentale pour les dix millions de paysans du pays, se fait toujours attendre.

Plus de la moitié des paysans philippins ne possèdent pas la terre qu'ils cultivent. La structure sociale aux Philippines, à moitié féodale, et à moitié dominée par des puissances étrangères, continue d'engendrer la pauvreté, le chômage et le désespoir dans l'ensemble de la population. Plusieurs organisa-

tions de base ont décidé de former une coalition pour faire pression sur le gouvernement.

Le Congrès pour une réforme agraire populaire (CPAR) est un regroupement de douze fédérations nationales d'agriculteurs, de pêcheurs et de groupes de femmes qui a été fondé en 1987. Pour la première fois aux Philippines, des organisations populaires de tendances politiques différentes se sont regroupées afin de faire échec à l'exploitation et à l'oppression.

Le regroupement réclame le droit de posséder la terre par ceux qui la travaillent.

CPAR a obtenu 400,000 signatures en faveur d'une réforme agraire. Mais selon la constitution des Philippines, il en faut 1,5 million pour qu'une revendication soit adoptée sous forme de loi.

Une tournée au Canada

Du 22 février au 19 mars dernier, des paysans philippins du CPAR sont venus rencontrer des agriculteurs et des pêcheurs du Canada. Au départ, les Philippines s'attendaient à trouver ici des préoccupations et des luttes différentes des leurs. Mais ils ont rapidement découvert qu'ils connaissaient plusieurs problèmes communs.

L'appropriation des terres cultivables par les multinationales est un problème rencontré autant par les agriculteurs du Canada que des Philippines. Là-bas, les multinationales d'agro-alimentation produisent massivement les denrées destinées à l'exportation. Elles s'accaparent des terres cultivables en laissant de côté la culture du riz et du maïs, élé-

ments essentiels de la consommation locale.

Au Canada, les petits agriculteurs ont aussi du mal à faire compétition aux multinationales. Celles-ci ont commencé à cultiver elles-mêmes les produits qu'elles achetaient aux agriculteurs. Et chaque hectare de terre qui tombe aux mains des grandes entreprises réduit l'espace disponible pour les fermes familiales.

Ainsi, des familles canadiennes ayant travaillé sur leur terre durant des générations abandonnent leur ferme à cause du coût de l'équipement et de l'endettement. Des jeunes qui désirent vivre d'agriculture n'y parviennent pas car ils sont incapables d'acheter et de garder les terres devenues trop dispendieuses.

À la fin de leur tournée au Canada, les représentants philippins ont déclaré que «les similitudes entre les deux pays nous font toucher du doigt à quel point nous habitons tous un même «village global». Le processus de globalisation étend le pouvoir des multinationales grâce à des instruments

comme le libre-échange et l'ajustement structurel. Les milliers de milles et les océans qui nous séparent n'empêchent cependant pas que nous ayons des préoccupations et des problèmes mais aussi des aspirations, soient communs, bien que nous les vivions à des amplitudes différentes».

Les représentants attendent beaucoup de la solidarité entre leur organisation et les groupes similaires au Canada. Les paysans philippins désirent connaître les technologies modernes et les moyens de protection du marché local des agriculteurs canadiens.

De leur côté, les groupes d'ici se sont dits très stimulés par leur rencontre. Le regroupement philippin prouve que des organisations de base, issues de différents secteurs de la société, peuvent travailler ensemble pour former une force de changement significative dans leur pays.

Le Congrès pour une réforme agraire (CPAR), réclame le droit de posséder la terre par ceux qui la travaillent.

Isabelle Rivest

Los quinientos anos Un continent à réclamer

Cinq cents ans après le débarquement de Christophe Colomb en Amérique, l'Espagne tente une reconquête. Pour certains, les célébrations gigantesques qu'elle s'appête à tenir font partie d'une stratégie de consolidation de sa position en Amérique du Sud. Elle viserait ainsi un « marché libéro-américain » susceptible de lui assurer une meilleure position au sein de la future Europe de 1993. Mais les « indiens » ne l'entendent pas de cette manière, et partout des contre-célébrations s'organisent.

Déjà, lors de la rencontre intercontinentale de la campagne 500 ans de résistance autochtone et populaire, la Déclaration de Quito se faisait sous le signe du droit des peuples autochtones à l'autodétermination. La perspective du 500^e anniversaire a inspiré des pardons officiels de la part des Oblats et de certaines Églises latino-américaines. Le soulèvement indien de l'équateur en juin 1990, la marche du Béni en Bolivie l'été dernier, les revendications constitutionnelles autochtones en Colombie et au Chili, l'opposition de la nation Pacuare du Costa Rica à des projets hydro-électriques et fores-

tiers; tous ces événements font référence à 1992.

Cette année sera l'occasion de faire ses comptes. 1993 sera ensuite l'Année internationale des autochtones. Une sous-commission de l'ONU travaille d'ailleurs à un projet de déclaration des droits des peuples autochtones.

Le Québec n'est donc pas le seul à vivre des crises d'Oka ou des oppositions à Grande-Baleine. Une coalition s'est formée ici pour que 1992 soit l'occasion pour que l'histoire et l'actualité autochtones soient davantage diffusées. Des Autochtones d'Amérique latine viendront parler de leur vision des choses. À Montréal, 1992 sera de plus le 350^e anniversaire de la « fondation de la ville par De Maisonneuve ». Jusqu'à présent, rien n'indique que l'administration municipale s'impliquera dans la nécessaire réécriture de l'histoire. Pourtant, les rues et les lieux ne témoignent que de la seule vision blanche des faits. À croire que personne n'était là avant 1642...

Marie Léger
du CEDAL

Tiré de « Ici, l'Amérique latine », octobre 1991

Pas arrangés avec le gars des vues

La moisson cinématographique de cet automne est particulièrement riche de films et de vidéos sur l'Amérique latine.

L'Office national du film frappe le premier avec *Le monde de Fredy Kunz* de Michel Régnier, célèbre pour *La case*. Une plongée dans la vie quotidienne des *favelados* (habitants des favelas, bidonvilles) de Sao Paulo, le nouveau film de Régnier nage une journée avec Fredy Kunz, prête d'origine suisse qui, avant d'oeuvrer au Brésil, travaillait dans le quartier défavorisé montréalais de Pointe-Saint-Charles.

Carrefour international, quant à lui, propose quatre films traitant de l'Amérique latine sur les onze nouveaux titres de sa programmation d'automne 1991. Court métrage d'animation, *Planète Terre* a été réalisé par une trentaine de cinéastes brési-

liens pour marquer l'Année internationale de la paix. Tout chaud de la salle de montage, *Le Chili en transition* traite du difficile réapprentissage de la démocratie dans le Chili post-Pinochet. Un autre film du Brésil, *Le jeu de la dette* tisse d'intéressants liens entre la dette écrasante du tiers monde et le 500^e anniversaire du débarquement de Colomb. Enfin, *Chico Mendes : l'Amazonie brûle* trace un émouvant por-

trait du premier « martyr » de l'environnement, assassiné en décembre 1988.

Si vous voulez organiser une projection, tous ces films sont disponibles pour prêt ou location. ONF : 822-6019; Carrefour international : (514) 272-2247.

Jean-Hugues Roy

Tiré de « Ici l'Amérique latine », octobre 1991



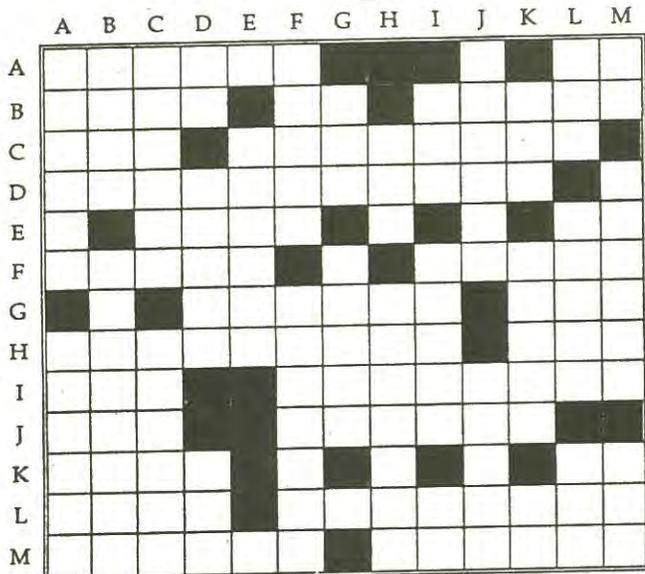
Carrefour de solidarité internationale
555, rue Short, Sherbrooke (Québec), J1H 2E6

Tél.: (819) 566-8595

Un centre de ressources au service de la population estrienne

- Sensibilisation aux réalités du Tiers-Monde
- Soutien à des projets de développement
- Stages de formation et de travail outre-mer

au jeu



Horizontalement

- A- rapide et aveuglant – note de musique.
- B- fête trop commerciale – métal qui provoque des ruées – utile pour puiser.
- C- créa – exception à la règle.
- D- région du monde la moins polluée.
- E- pli de la peau – soeur.
- F- sujet développé – force d'âme.
- G- archimède a trouvé – atome électrique.
- H- manière d'amarrer (pl.) – espace de temps.
- I- grande quantité – intérieur (pl.).
- J- du verve avoir – ne se dit qu'à une personne à la fois.
- K- cible – conifère
- L- étreinte – information, rumeur.
- M- utile pour monter à cheval (pl.) – plate-forme entre deux escaliers.

- C- elle voyage par la poste – qui provient des astres.
- D- aluminium – éprouver de l'amitié, de la tendresse – seul, sans la tête.
- E- ferveur, vigueur.
- F- fil barbelé naturel – ils se retrouvent en grappe.
- G- rejet d'un gaz stomacal par la bouche – pouvoir absolu.
- H- partie du pain que j'aime – condiment à base de tomates.
- I- institution qui rapporte beaucoup au gouvernement – mettre en vase – du verbe aller.
- J- anéantissement de la terre par les eaux – détention d'objets volés.
- K- douleur – rigolent.
- L- voie bordée de maisons – rideau qui se ferment à l'horizontale – terre émergée de l'eau.
- M- abréviation d'examen – fruits que j'aime beaucoup – dur comme...

Pierre Lagueux

Verticalement

- A- gamin – parcelles qui forment notre corps.
- B- allez au petit... – race animale la plus destructrice.

Vieillir en santé

Même si les progrès de la médecine ont permis d'augmenter l'espérance de vie de plusieurs années, avons-nous réussi à ajouter de la vie à nos années ? Voici donc quelques conseils essentiels pour améliorer notre santé et du même coup, pour nous faire vivre le plus de bonheur possible.

Penser et agir de façon positive. C'est voir le bien en chacun. Se lever le matin avec la joie d'être en vie et de décider de passer une belle journée peu importe les circonstances.

Manger sainement. Ache-ter des aliments frais et manger cru le plus souvent possi-

ble. Diminuer les sucreries pour les remplacer par les fibres alimentaires.

Respirer pleinement. En plus de nettoyer notre organisme, cette pratique nous détend et nous donne plus d'oxygène dans le sang. Quelques bonnes respirations éclaircis-sent nos idées et nous calment.

Soigner son corps

Faire des exercices et bien se reposer. L'exercice en plein air nous permet non seulement de garder notre forme physique mais aussi de se changer les idées. L'exer-cice donne donc au corps et à l'esprit la chance de ce dérouil-

ler. Accomplir un travail enrichissant. Faire des choses desquelles tu apprendras à te connaître et à te découvrir. Ne pas hésiter à laisser un travail sécurisant pour être prêt à passer à autre chose. D'ailleurs, les centres de bé-névolat offrent des services en orientation qui aident à trouver ce qui est approprié pour nous.

Maintenir la propreté du corps. L'eau lave le corps et l'esprit. En s'aspergeant le visage d'eau froide à chaque matin, cela suffit pour se re-vigorer et pour entreprendre les activités de la journée. Il est bien important aussi de

L'assiette verte

Le sucre et la santé

Le sucre consommé en trop grande quantité peut être dommageable pour la santé. La doctoresse Kousmine, mère de la crème Budwig, fait le lien, en s'appuyant sur des études scientifiques et une longue pratique entre la consom-mation de sucres et céréales raffinées et l'apparition non seulement de la carie mais de maladies dégénératives comme le cancer et la sclérose en plaque.

Plus près de nous, le docteur Albert supprime le sucre aux enfants souffrant d'otites à répétition ou d'hyperactivité. Dani-elle Starenky dans son livre « Le mal du sucre » va jus-qu'à dénoncer les excès de sucre naturel (le miel) et les su-cres raffinés (sucre blanc, cassonade, sirop d'érable, fruc-tose, etc.) comme étant un des responsable de l'hypoglycémie et du diabète.

Bilan inquiétant pour un « aliment » qui demeure si doux à savourer. Il existe pourtant des alternatives pour continuer à sucrer nos plats sans endommager notre santé. Par exem-ple, sucrez vos desserts avec du jus ou des purées de fruits frais ou secs non sucrés. Faites tremper des raisons secs, des dattes ou des pruneaux déshydratés (non sulfurés et non fumigés - des préservatifs) et utilisez l'eau de trempage dans vos recettes.

Il existe aussi un sucre, le sirop de riz qui serait un des meilleurs sucres pour la santé. En substituant le sucre blanc ou autre par le sirop de riz dans les desserts il est possible de prévenir les méfaits des sucres raffinés.

Le sirop de riz a un goût délicat et il se conserve facile-ment hors du réfrigérateur sans se cristalliser. Afin d'obtenir plus d'informations sur les alternatives qui s'offrent à vous pour continuer à vous sucrer le bec en santé, passez à la Grande Ruche, les petits trucs ça nous connaît !

La Grande Ruche

bien nettoyer son corps pour enlever les milliers de cel-lules mortes qui s'accumu-lent et peuvent boucher les pores de la peau.

Pour une bonne santé mentale

Créer des liens d'amour. C'est un aspect très important pour notre hygiène de vie car ces liens qui nous relient vers l'extérieur, nous aident à garder un bon équilibre dans la vie. Vivre une amitié vraie avec quelqu'un, c'est une grande ri-chesse qui se cultive au cours des années et qui permet, non seulement de surmonter les moments difficiles mais de par-tager de bons moments.

Savoir rire et s'amuser. C'est la un moyen de rester jeune. Même si la vie n'est pas toujours rose, c'est ap-prendre à ne pas trop se pren-dre au sérieux. Rire de soi est un bon moyen pour commen-

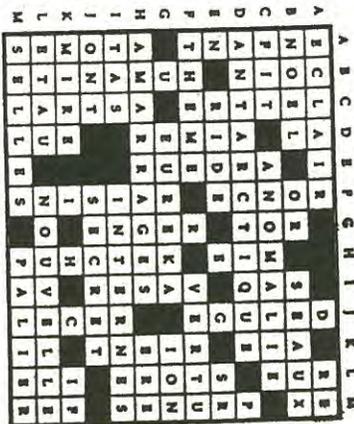
cer à s'amuser. Avoir du plaisir est la meilleure théra-pie à la condition de savoir exprimer sa colère qui est aussi sain.

Se recueillir. Que ce soit sous forme de prière ou de méditation, en prenant le temps de s'asseoir dans le calme pour retrouver l'es-sence de notre être, nous pou-vons ainsi recevoir la paix du corps et de l'esprit. Ce repli sur soi est une façon de s'arrê-ter, de refaire le plein et de nous ramener plus radieux et plus sereins vers les autres.

Pensez calme, recueille-ment, détente, bonheur et le sourire apparaîtra sur vos lè-vres tout naturellement car sentir la vie dans tout notre être est déjà la source du bonheur.

Mikael Zayat

(article tiré du magazine Le Goë-land, numéro de septembre 1991)



LA TABLE RONDE DES
VEP
DE L'ESTRE

187, rue Laurier, local 314,
Sherbrooke, Qué., J1H 4Z4

tél.: (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à s'offrir
- Une force en devenir



grande ruche
Marché d'aliments et de produits naturels

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7
(819) 562-9973

un choix naturel

10% de rabais offert aux aînés chaque mercredi.

28684

Enfin ! Un festival bien réussi !

Grâce à un travail acharné des membres de la table de concertation jeunesse de l'Estrie ainsi que l'aide de plusieurs bénévoles, le festival d'expression Jeunesse ((moi j'suis casse, pis toi ?)) s'est déroulé avec succès.

Cette fin de semaine (25-27 octobre) a permis aux participants(es) de sortir de leur isolement pour se retrouver avec d'autres jeunes qui subissent aussi la pauvreté (plus de la moitié des moins de 30 ans sont sous le seuil de la pauvreté).

Plus de 250 jeunes ont exprimé, à leur façon, leur situation de la pauvreté par la peinture, le théâtre, la poésie, la photo et la musique.

Notre culture s'exprime

Dès vendredi soir, la salle était comble : environ 60 personnes ont dû être refusées pour voir le show des deux groupes rock. La journée de samedi a été spécialement réservée pour un atelier de peinture ((haut en couleur)). Une vingtaine de toiles inédites ont été créées par des jeunes de chez-nous. Elles sont tous exposées au café KAFAR (66 rue Albert).

Grâce à la générosité de la troupe de théâtre du Sang Neuf qui nous a prêté leur local, quelques jeunes ont monté une mini-pièce sur leurs incertitudes face à l'avenir : drop-out, travail, pro-

grammes gouvernementaux qui les exploitent. . .)

Par la suite, la nuit de poésie, très bien animée par Pierre Lagueux et Guy Laroche, a été très intime. Les poèmes se sont succédés spontanément. Bouclant, en douceur, la soirée de samedi.

Le dimanche a permis aux apprentis peintres de terminer leurs créations pendant que jouait à CFLX, l'émission spéciale de 4 heures sur le thème de la pauvreté chez les jeunes (1 :00 à 5 :00, 27 octobre).

Par le vote du public, Marie-Josée Chabot, étudiante à l'université de Sherbrooke, a remporté le premier prix dans le domaine de la photographie.

Pendant toute la fin de semaine, il y a eu la présence de nos mascottes Dupont et Dupond alias Karine et Caroline Provost qui ont toujours été très sympathiques même lorsqu'elles n'étaient pas toujours déguisées!

Ce festival a connu un succès suffisant pour que l'expérience se renouvelle l'an prochain. Pour plus d'informations; vous pouvez appeler à 565-3536.

Pierre Lagueux



Photo qui a remporté le 1^{er} prix au festival

Le Décrochage SOLAIRE

Il y a quelques semaines, l'astrophysicien bien connu Hubert Reeve présentait à Sherbrooke une Conférence sur l'Origine de l'Univers. Il paraît donc que dans 4 ou 5 milliards d'années, la terre sera en plein décrochage solaire. Une phase ultime de transformation. Rendue inhabitable, elle sera devenue morte, ou disparue. D'ici ce temps, demain matin, notre système scolaire lui va continuer de produire son gros lot de « décrocheurs et décrocheuses ». Un problème très réel, qui se développe et galope dans nos écoles.

Pour contribuer à mieux comprendre ce phénomène de société, le Théâtre du Sang-Neuf a préparé au cours de la dernière année un spectacle dans lequel il est question de décrochage. C'est un

spectacle prévu pour être diffusé dans le circuit habituel de tournée du Sang-Neuf, c'est-à-dire les écoles secondaires.

Théâtre pour les jeunes

Depuis de nombreuses années, cette compagnie de théâtre s'adresse à la jeunesse, et, par extension de représentation, à ceux et celles qui sont moins jeunes... et qui veulent en apprendre davantage sur ce qui préoccupe avec importance ces individus, ces personnages, aux prises avec des difficultés et les défis de la vie... comme un sentiment de fuite vers l'avant pour traduire ce besoin de changement.

Parmi les commentaires recueillis pour préparer ce texte, retenons ici que « si les

jeunes décrochent de l'école, c'est peut-être parce qu'ils et elles en voient plein d'image de décrochage dans la société » ... ou encore « Décrocher, c'est dire non; pour annoncer un oui transformateur ».

Et pour la finale, quelques phrases de l'auteur de cette pièce de théâtre (L'ange gardien), pour décrire l'esprit du spectacle : « Rompre n'est jamais facile. Il y a des pertes et des chagrins, des peurs et des déceptions à choisir la fugue, la séparation, la démission, le décrochage... Pourtant, aussi coûteux que cela puisse être, il est parfois nécessaire - sinon essentiel - de partir soit définitivement soit pour mieux revenir. »

Alain Poirier

Les jeunes et la paix

Dans un monde en ébullition, des jeunes s'interrogent plus que jamais sur leur avenir et celui de leur planète. D'où venons-nous ? Où allons-nous ? Que ferons-nous ? Ils ont des questions vives et passionnées.

Dans le cadre du projet LA PAIX. . . UN PASSEPORT POUR LA VIE, 4 000 jeunes de plus de 15 pays à travers le monde ont fait le choix de la paix et ont pris la parole en ce

sens. Ils-elles se sont exprimés par des textes à la fois simples et originaux. Parmi les créations reçues, 200 ont été retenues pour former le recueil « Un jour, la paix ». Ce recueil se veut un témoignage chaleureux, parfois naïf, souvent bouleversant, sur le désir et l'urgence de la paix sous toutes ses formes.

UN JOUR, LA PAIX, Edition Novalis, 256 pages, 3,95 \$

S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer

Abonnement régulier . . . 15 \$
Institutions, organismes . . . 20 \$
Note : Le prix inclut la TPS



Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec), J1H 4Z4

Nom _____ Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____



Centraide

Recherchons équilibriers et équilibrés

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture, sont invité-e-s à nous faire parvenir leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! **821-2270**